

COVEA FLEXIBLE ISR

**rapport
annuel**

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i>	11
<i>rapport de gouvernance</i>	26
<i>résolutions</i>	29
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	30
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	34
<i>comptes annuels</i>	36
<i>bilan</i>	37
<i>actif</i>	37
<i>passif</i>	38
<i>hors-bilan</i>	39
<i>compte de résultat</i>	40
<i>annexes</i>	41
<i>règles & méthodes comptables</i>	41
<i>évolution actif net</i>	44
<i>compléments d'information</i>	45
<i>inventaire</i>	55

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Conseil d'Administration de la Sicav

Président-Directeur Général :	M. Yannick TATIBOUET
Administrateurs :	GMF Assurances, représenté par Sophie LANDAIS MAAF Assurances SA, représenté par Arnaud BROSSARD MMA IARD, représenté par Catherine LOUIS MORICE

informations concernant les placements et la gestion

Classification : Néant.

Affectation des sommes distribuables :

Résultat net : capitalisation des actions N et C.

Plus-values réalisées nettes : capitalisation des actions N et C.

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif d'optimiser, par le biais d'une gestion discrétionnaire et sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, le rendement du portefeuille à travers une allocation flexible d'actifs (actions et/ou valeurs assimilées et produits de taux) sélectionnés dans l'univers des valeurs des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et Suisse, sur la base de critères extra-financiers avec la mise en oeuvre de filtres ISR (hors "Green Bonds issues d'émetteurs souverains) complétés de la méthodologie d'analyse financière de la société de gestion. L'OPCVM est géré selon une approche socialement responsable (ISR).

Indicateur de référence : L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

L'orientation du portefeuille et son exposition aux principaux risques du marché peuvent également varier de façon significative au fil du temps.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

Elle porte pour toutes les classes d'actifs sur une sélection de titres choisis en fonction de critères extra-financiers et financiers.

Filtre d'exclusion :

Les deux composantes du portefeuille (taux et actions) intègrent systématiquement la politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion appliquée à tous les OPC qu'elle gère, pour tout investissement en actions et/ou obligations et disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Approche ISR :

Le filtre ISR intervient en amont de l'analyse financière dans le cadre de la sélection des valeurs en portefeuille. La gestion de l'OPCVM est flexible dans son allocation d'actifs. L'allocation est définie en fonction des perspectives perçues par l'équipe de

gestion. Le portefeuille est diversifié entre plusieurs classes d'actifs mais il peut être concentré sur une seule classe d'actifs dès lors que celle-ci présente à un moment donné les meilleures perspectives de performance.

L'OPCVM est exposé aux actions et valeurs assimilées ou à des titres de créances et instruments du marché monétaire répondant à l'univers d'investissement défini par la Société de gestion. L'exposition à chacune de ces catégories pourra varier de 0 à 100% maximum de l'actif net selon l'appréciation de l'équipe de gestion. Les OPC éventuellement utilisés devront répondre aux exigences du label ISR sélectionnés à partir de la liste officielle des OPC labellisés disponible sur le site :

<https://www.lelabelisr.fr/fonds-isr/>.

Sur la composante actions du portefeuille :

La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche best in universe, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

Dans le cas où la notation de l'émetteur n'est pas disponible, l'équipe de Recherche interne peut s'appuyer sur la notation fournie par un prestataire de données externe. Les notations internes et externes sont systématiquement rebasées afin de pouvoir être intégrées à un référentiel commun et comparable (sur une échelle de 0 à 1; 0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure note).

La Société de gestion procède à l'analyse extra-financière systématique des valeurs éligibles à l'actif de la SICAV selon une notation ESG équipondérée déterminée à partir de l'appréciation des trois piliers suivants :

- le respect des ressources humaines (S),
- le respect de l'environnement (E) et
- la gouvernance d'entreprise (G).

A titre d'exemples, les indicateurs qui permettent d'évaluer ces critères sont les suivants :

- Respect des ressources humaines : promotion du dialogue social, promotion de la participation des salariés, gestion maîtrisée des impacts sociaux des restructurations, promotion des choix individuels de carrière et amélioration continue de l'employabilité, qualité des systèmes de rémunération, amélioration continue des conditions de santé-sécurité, respect et aménagement du temps de travail ;
- Respect de l'environnement : prise en compte stratégique de l'environnement, prise en compte de l'environnement dans la fabrication et la distribution du produit/service, prise en compte de l'environnement dans l'utilisation et l'élimination du produit et contribution au changement climatique.
- Gouvernance d'entreprise : équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, audit et mécanismes de contrôle, garanties des droits et respect des droits des actionnaires minoritaires, transparence et intégration des critères et responsabilité sociale dans la rémunération des dirigeants exécutifs.

Un filtre de sélectivité est appliqué à cet univers, ce qui permet alors d'exclure automatiquement et systématiquement les émetteurs ayant les notations ESG les plus basses. Le but étant de réduire 20% de l'univers d'investissement du fonds par rapport à l'univers investissable de départ. Le taux d'analyse extra-financière du portefeuille est supérieur à 90% du portefeuille ; les titres non analysés ne devant pas excéder 10% de l'actif.

La composition de l'univers de valeurs éligibles est revue mensuellement par les équipes de gestion selon son processus d'appréciation interne à l'aide des fichiers fournis en fin de mois par la société d'analyse extra-financière, qui a par ailleurs mis en place un système d'alerte en cas d'évolution sensible de l'un des critères d'évaluation. En cas de modification de la note d'une entreprise sous le seuil minimal établi, les équipes de gestion céderont les valeurs concernées dans les conditions de nature à préserver l'intérêt des porteurs et dans un délai raisonnable.

Sur la composante taux du portefeuille :

La sélection peut porter sur des titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émetteurs privés et/ou publics de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni et/ou Suisse, en s'appuyant sur la notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon le même processus de notation des critères extra-financiers que pour la composante Actions, ce qui induit un filtre par rapport à l'univers obligataire de départ.

Les instruments de taux (y compris les obligations vertes) émis par des émetteurs publics et parapublics (collectivités territoriales et les agences gouvernementales ou internationales publiques "hors Etats") de tout type de notation ou par des émetteurs privés (entreprises) peuvent atteindre 100% de l'actif net.

Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat évalués ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 70% maximum du portefeuille.

Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 50% maximum du portefeuille.

La sélection peut également porter sur d'autres obligations avec des caractéristiques extra-financières telles que les obligations durables (« Sustainability Bonds ») et/ou des obligations sociales (« Social Bonds »). Ces investissements se font conformément aux ratios définis à partir de la nature de l'émetteur de l'obligation.

En fonction du type d'obligations auxquelles l'équipe de gestion s'assure en amont de l'analyse financière du caractère « vert », « social » et/ou « durable » de l'émission en se fondant sur une grille interne alimentée à partir de la documentation mise à disposition par l'émetteur et le cas échéant, sur la base d'opinions d'agences/sociétés tierces émises dans le cadre de revues externes indépendantes des caractéristiques extra-financières de l'obligation, appelées "second party opinion".

Obligations vertes (« Green bonds »):

Une obligation verte est une émission obligataire dont la finalité est de financer un projet à bénéfice environnemental/contribuant à la transition écologique. Les obligations vertes ne présentent pas de différence avec les obligations "non vertes" en terme de rendement ni en terme d'appréciation du risque.

Les vérifications de l'équipe d'analystes indépendants portent, à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus lié à l'émission d'une description des types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un standard de place (ex : « Green Bonds Principles » de l'International Capital Market Association (ICMA) ou autres) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « Second Party Opinion » (revue/vérification externe indépendante de la caractéristique extra-financière de l'obligation), dont la conclusion sur le caractère vert de l'obligation est positive. Les vérifications se font également sur la cohérence des activités financées par rapport à la liste des activités éligibles définies par le "Climate Bond Initiatives" (initiative pour les obligations climat).

Obligations sociales (« Social bonds »):

Les obligations sociales participent au financement de projets présentant des bénéfices sociaux (par exemple : logement social, sécurité alimentaire, support au maintien et au développement de l'emploi etc...).

Pour les obligations sociales, l'équipe d'analyse financière et extra-financière indépendante se fonde, à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus lié à l'émission d'une description des

types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un référentiel de place (ex : « Social Bonds Principles » de l'ICMA ou autres) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « Second party opinion », dont la conclusion sur le caractère social de l'obligation est positive.

Obligations durables (« Sustainability Bonds »):

Ces obligations contribuent aux financements de projets à la fois environnementaux et sociaux.

Pour s'assurer de la caractéristique extra-financière de l'obligation, l'équipe d'analyse financière et extra-financière indépendante se fonde à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus de l'émission, d'une description des types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un référentiel de place (ex : « Sustainability Bonds Principles » de l'ICMA ou autres) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « Second party opinion », dont la conclusion sur le caractère durable de l'obligation est positive. Les vérifications, sur les investissements en lien avec l'environnement seulement, se font également sur la cohérence des activités financées par rapport à la liste des activités éligibles définies par le "Climate Bond Initiatives" (initiative pour les obligations climat).

Dans le cadre de la sélection des titres de taux, la Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations des agences. Elle met en œuvre sa propre analyse en tenant compte des éléments suivants :

- qualité de crédit de l'émetteur;
- rendement sur une maturité donnée;
- émission d'un nouveau point de courbe.

Les instruments de taux n'auront pas à atteindre un niveau de notation minimum et pourront ne pas être notés. Les investissements en obligations de catégorie spéculative ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit seront limités à 20% maximum de l'actif net.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse www.covea-finance.fr

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux législateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Analyse financière :

Une fois l'univers défini, l'OPCVM suit la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion. La Société de gestion procède ainsi à l'analyse stratégique et financière des valeurs retenues.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion et, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") qui présentent trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la Société de gestion notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct. Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion de l'OPCVM décide à travers le(s) comité(s) de gestion concerné(s) de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs de l'OPCVM.

L'OPCVM est exposé aux différents risques de la façon suivante :

- Exposition au risque actions : de 0 et 100% de l'actif net (dont une exposition aux actions des pays émergents imitée à 10% maximum de l'actif net)
- Exposition au risque de taux : de 0 à 100% de l'actif net
- Exposition au risque de change : de 0 à 40% maximum de l'actif net.

L'OPCVM peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme ferme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés français et étrangers afin de couvrir le portefeuille aux risques actions, de taux, crédit et/ou de change sans rechercher de surexposition. Ces opérations sont effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif net et se feront en cohérence avec la nature ESG du fonds.

Description des catégories d'actifs :

- Actions et valeurs assimilées:

Le fonds peut être investi à hauteur maximale de 100 % de son actif net en actions et/valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans les pays de l'Espace Economique Européen, le Royaume-Uni et/ou en Suisse. Le portefeuille peut également être investi à hauteur maximale de 10% de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social en dehors des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et/ou Suisse.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille de capitalisation des sociétés.

Le fonds n'a pas vocation à investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de pays émergents au-delà de 10% de l'actif net.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille du fonds peut être investi en instruments de taux des marchés des pays de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni et de la Suisse à hauteur maximale de 100% de l'actif net et des marchés en dehors des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et/ou Suisse à hauteur maximale de 10% de l'actif net, émis par des émetteurs publics ou supranationaux (Etats, quasi Etats, émetteurs supranationaux ou assimilés, collectivités territoriales...) ou par des émetteurs privés (entreprises etc..) de tout type de notation. Les investissements en obligations de catégorie spéculatives ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion, après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit, seront limités à 20% maximum de l'actif net.

Ces instruments incluront : les titres de créances négociables (ou équivalents étrangers) et/ou autres titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émissions privées et/ou publiques y compris les obligations avec des caractéristiques extra-financières (de type obligations vertes, obligations sociales et/ou obligations durables).

- Les instruments de taux (y compris les obligations vertes) émis par des émetteurs publics "hors Etats" (collectivités territoriales et les agences gouvernementales ou internationales publiques) de tout type de notation ou par des émetteurs privés (entreprises) peuvent atteindre 100% de l'actif net.
- Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat évalués ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 70% maximum du portefeuille.
- Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 50% maximum du portefeuille.

Les investissements en obligations de catégorie spéculatives ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion, après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit, sont limités à 20% maximum de l'actif net.

Ces instruments incluront : les titres de créances négociables (ou équivalents étrangers) et/ou autres titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émissions privées et/ou publiques y compris les obligations avec des caractéristiques extra-financières. Les investissements en obligations avec des caractéristiques extra-financières (hors obligations vertes) se font conformément aux ratios définis à partir de la nature de l'émetteur de l'obligation telle que décrite ci-dessus.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts	0 à 8
Devises utilisées/zones géographiques	Toutes devises/Espace Economique Européen/ Royaume-Uni/Suisse
Exposition au risque de change	40%

- Actions et parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen ;
- des parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union Européenne respectant les 4 conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

En vue de la gestion de sa trésorerie, le fonds pourra investir dans des OPC monétaires labellisés ISR sélectionnés à partir de la liste des fonds labellisés ISR publiée sur le site <https://www.llelabelisr.fr/fonds-isr/>. Malgré leur label ISR, ces fonds peuvent se baser sur des approches ou des critères différents les uns des autres. Ainsi, la stratégie globale du fonds pourrait ne pas être harmonisée.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 40% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

- Instruments dérivés :

Le recours aux instruments dérivés se fera en cohérence avec la nature ESG de l'OPCVM. Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Actions
- Change
- Taux
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture

Nature des instruments utilisés

- Futures (actions, indices, taux, devises)
- Options (actions, indices, devises)
- Swaps (actions, indices, devises)
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions et sur indices (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les instruments dérivés sur produits de taux sont utilisés pour ajuster le portefeuille.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture) afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture, exposition d'un risque action.

Les swaps et options sur devises sont utilisés en couverture du risque de change.

Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Les opérations portant sur les instruments dérivés sont réalisées dans la limite de 100% de l'actif net de l'OPCVM.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la Société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R214-19 du code monétaire et financier et figurant sur une liste définie par un Comité de référencement. Les contreparties sont ensuite sélectionnées par un comité de sélection et d'évaluation des intermédiaires et des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade). La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés. Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Taux
- Crédit
- Change
- Actions

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles,
- Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé;
- Obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations "callable"/"puttable") (à hauteur de 100% maximum de l'actif net).
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créances comportant un contrat financier (dont les certificats).

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans la limite maximale de 20 % de l'actif net dans le but de couvrir le portefeuille et/ou d'exposer le portefeuille à titre provisoire à des risques de taux, de crédit, de change. L'OPCVM peut avoir recours à hauteur de 100 % en obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations "callable" / "puttable").

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC pourra porter sur 100% maximum de l'actif net. Le recours à des instruments dérivés n'est effectué qu'à titre de couverture.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments de gestion sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de liquidité :

Il correspond au risque lié à une baisse de la demande pour un actif ou une classe d'actifs, se traduisant par une diminution plus ou moins forte de sa valeur. L'actif ou la classe d'actifs pourra être cédé à un prix avec décote, avec pour conséquence une possible baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque actions :

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations :

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents :

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux :

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Les titres classés en "spéculatifs" ou "haut rendement" présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir une forte volatilité et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change :

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés :

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts

plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Action N : Part sans rétrocession réservée aux investisseurs des i) réseaux de distribution bancaire, banques privées ou ii) aux investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Réglementation européenne MIF 2 ou un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ou iii) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs.

Action C : Tous souscripteurs.

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs. Il sert plus particulièrement de support à des contrats d'assurance-vie en unités de comptes et de PERP souscrits auprès des sociétés du Groupe COVEA.

Cet OPCVM s'adresse à des investisseurs qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.
Courriel : communication@covea-finance.fr
- Date d'agrément par l'AMF : 5 avril 2001.
- Date de création de la Sicav : 5 juillet 2001.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29 décembre 2023.

Environnement Economique

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques. Son reflux a aussi bénéficié d'une normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de se mettre en pause. Elles restent néanmoins vigilantes face à des tensions persistantes sur le marché du travail et au comportement de marge des entreprises, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Outre la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales se sont aggravées en fin d'année avec la guerre opposant Israël et le Hamas. La polarisation du monde en est exacerbée. Parallèlement, l'élargissement annoncé du groupe des BRICS illustre la volonté de construction d'un « sud global » face à la domination économique de l'occident. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 3,6% contre le dollar et termine à 1,1050 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 10,3% et termine l'année à 77,04 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a continué de mener une politique restrictive sur le début de l'année, avant de mettre en pause son resserrement monétaire. Après 425 points de base de hausse en 2022, la Réserve Fédérale a de nouveau relevé ses taux directeurs de 100 points de base cette année. Par ailleurs, les faillites de plusieurs banques au printemps 2023 l'ont conduite à instaurer un nouveau programme de prêts aux établissements bancaires, intitulé « Bank Term Funding Program » (BTFP). Sur la fin d'année, les banquiers centraux se sont montrés prêts à se tourner vers la question de l'assouplissement à venir de la politique monétaire. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signale en effet 75 points de base de baisse de taux en 2024, reflétant des prévisions d'inflation en recul. Du côté des prix, l'inflation a diminué de près de moitié sur l'année pour revenir à 3,1% en novembre. En revanche, le recul de l'inflation sous-jacente a été plus modéré, en raison d'une dynamique des prix dans les services qui peine toujours à s'infléchir. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. Du côté de l'activité, l'économie américaine a fait preuve de résilience sur l'année, portée en grande partie par la vigueur de la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est restée prudente face à la persistance de l'inflation. La dynamique des prix a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année, bénéficiant d'effets de base favorable sur les prix de l'énergie. En revanche, les tensions sous-jacentes demeurent soutenues en raison de la persistance de l'inflation dans les services. La croissance des salaires est restée élevée, bien que le point haut semble avoir été atteint durant l'été. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année, tout en maintenant un ton prudent. Dans le même temps, l'économie semble toujours à deux vitesses. Alors que le secteur des services s'est repris sur la fin d'année, le secteur manufacturier est toujours en difficulté.

En zone euro, la Banque centrale européenne a elle aussi mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année. Elle a néanmoins adopté un ton prudent, en réaffirmant la volonté de maintenir ses taux élevés pendant une période suffisante pour s'assurer du retour durable de l'inflation à la cible. Elle a également entamé la réduction de son bilan, via la fin des réinvestissements de son portefeuille APP (Asset purchase programme). L'inflation a continué de reculer tout au long de l'année, pour atteindre 2,4% en novembre. Bien qu'une grande partie de cette baisse soit imputable au recul des prix de l'énergie, une diminution des tensions inflationnistes s'observe, dans une moindre mesure, du côté des biens non-énergétiques et des services. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, illustrant ainsi une divergence croissante avec l'économie américaine.

En Chine, la reprise post-covid a été pénalisée par la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé un renforcement du soutien budgétaire en 2024, qui devrait être orienté vers les industries clés (telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial et l'ordinateur quantique), les infrastructures et l'immobilier. Sur le plan politique, Xi Jinping a été réélu pour un troisième mandat de cinq ans lors de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire en début d'année. Au Japon, la Banque du Japon s'est éloignée -progressivement- de sa politique monétaire ultra accommodante. Elle a en effet assoupli à deux reprises sa politique de contrôle de la courbe de taux, en autorisant le taux souverain à 10 ans à fluctuer au-dessus du seuil de 1%. Elle reste néanmoins la seule banque centrale au monde avec un taux directeur en territoire négatif. Concernant l'activité, après une reprise solide au premier semestre, l'économie nipponne s'est montrée en perte de vitesse sur la deuxième moitié de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Europe

Marchés Financiers

Avec des performances financières en fort rebond par rapport à 2022 - 2023 s'inscrit parmi les bons millésimes boursiers : exprimés en euros, les principaux indices obligataires et actions progressent nettement (S&P 500 : + 20,27% ; MSCI Euro : +18,04% ; Nikkei 300 : +13,41%) et particulièrement ceux des valeurs technologiques – (Nasdaq 100 : +48,90%). A contrario, les valeurs chinoises continentales (CSI 300 : -16,65%) et hong-kongaises (Hang Seng : - 16,67%) se distinguent par leurs fortes baisses. Les investisseurs se portent aussi sur l'or (+13,10%) et le bitcoin qui, après avoir subi des forts dégagements en 2022 (-64%) s'adjuge une performance de +145,48%. Traduction d'une importante résilience des bourses, ces performances financières peuvent être qualifiées d'hors normes, eu égard aux vents contraires et aux craintes que les investisseurs ont dû affronter en 2023, à commencer par ceux de nature politique et géostratégique :

La poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

L'accentuation des tensions, commerciales et de transferts technologiques, entre les Etats-Unis et la Chine.

Les inquiétudes autour du sort de Taiwan avec les manœuvres militaires dans la mer de Chine.

La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien.

Les difficultés politiques au sein de nombre de pays européens.

Au-delà, sur les plans économiques et financiers, les bourses se sont encore inscrites dans un environnement où politiques budgétaires et politiques monétaires s'opposent :

D'un côté, les grands Etats poursuivent des politiques expansionnistes et protectionnistes - à l'instar du plan Inflation Reduction Act (IRA) qui participe au déficit budgétaire massif des Etats-Unis en période de quasi plein emploi - qui contribuent à la hausse structurelle des prix des biens et services.

De l'autre côté, les principales banques centrales tentent toujours de contrecarrer les pressions inflationnistes induites par les stimuli de ces mêmes politiques publiques, en poursuivant la hausse rapide de leur loyer de l'argent (tout du moins pendant la première moitié de l'année) et une réduction de leur bilan.

Dans la mesure, où la valorisation des actifs financiers dérive en partie du niveau des taux d'intérêt, l'évolution des bourses mondiales a donc été fortement influencée, tout au long de l'année, par les effets attendus de ces hausses de taux sur la croissance ou le système financier :

Concernant le système financier, le coup de semonce apparaît en mars quand, les difficultés d'acteurs de l'immobilier de bureau californien surgissent. S'ajoute la perte d'acteurs de l'écosystème des cryptomonnaies (FTX), participant aux défaillances de banques régionales américaines (SVB, First Republic Bank) fortement impactées par la hausse des taux de la FED et aux craintes sur la solidité du système bancaire mondial. En Europe, cette situation aboutit à l'absorption du Crédit Suisse par UBS.

Les données macroéconomiques, validant l'idée d'un ralentissement économique sont scrutées, les attentes sont souvent déçues et c'est finalement au début du T4 que des inflexions statistiques interviennent ; ce qui engage les principales autorités monétaires à stabiliser leur coût de l'argent, et les investisseurs à anticiper le calendrier et l'ampleur du retournement des cycles monétaires restrictifs de ces dernières.

L'essentiel de l'année se caractérise par de grandes complexités pour les investisseurs dans le monde :

Nombre d'entreprises supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt, du fait de leur levier d'endettement ou parce qu'elles peinent à faire passer les hausses des prix.

Les flux d'investissement s'orientent prioritairement vers les produits monétaires, et, contre intuitivement vers des marchés d'actions, au détriment des obligations.

La performance des indices traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le cas du S&P 500 ressort particulièrement emblématique, puisque sept valeurs qualifiées de « magnifiques », enregistrent des performances records en représentant ainsi l'essentiel de la hausse du marché. Par ailleurs, l'évolution de leur cours traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle, comme dans le cas de la société Nvidia.

Phénomène engagé depuis 2017, les petites et moyennes capitalisations sous performant les grandes valeurs, les investisseurs ayant une préférence pour la liquidité.

Cette absence de liquidité se traduit par le comportement de titres qui s'effondrent lors de leurs publications.

L'ensemble de ces éléments expliquent les évolutions de cette année

Une progression des actions en début d'année qui fait vite long feu.

Les indices internationaux progressent nettement jusqu'à mi-février, malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens. Les opérateurs se focalisent notamment sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise par abandon de sa politique zéro Covid, et sur la stabilisation du prix des hydrocarbures.

À partir du 16 février, les indices déclinent quelque peu jusqu'au 8 mars : la qualité des publications du T4 2022 et des perspectives d'entreprises ne parviennent pas à contrebalancer complètement l'élévation continue des taux longs - alimentée par de bonnes statistiques macro-économiques - et l'anticipation de prochains relèvements de taux monétaires, des principales banques centrales.

Entre le 8 et le 13 mars, la tendance est guidée cette fois par des craintes portant sur la solidité du système bancaire dans un contexte de hausse des taux. La faillite outre atlantique de la SVB, engendre une crise de confiance généralisée dans le secteur, qui se solde par le rachat du Crédit Suisse par UBS, et laisse aussi craindre une déroute de la Deutsche Bank. Les autorités bancaires interviennent, mais les investisseurs se défient un peu plus des actifs jugés les moins liquides. De fait, les investisseurs se réfugient sur des obligations de maturité longue alors que le recul des indices actions s'accélère pour atteindre un point bas, à des niveaux juste supérieurs à ceux de début d'année.

À partir du 13 mars, malgré une hausse tendancielle des taux longs à travers le monde, les indices actions reprennent leur ascension jusqu'au 14 septembre avec une volatilité qui se fait croissante.

Sur cette plage de temps, les marchés trouvent en effet une nouvelle dynamique en dépit d'un contexte de vive hausse des taux longs, notamment aux Etats-Unis :

Les publications d'entreprises sont meilleures qu'attendues aux T1 et T2 - traduisant le maintien de la capacité de ces dernières à transmettre des hausses de prix à leurs clients et une croissance économique dynamique ; les indices bénéficient aussi de statistiques traduisant une décélération de l'inflation, laissant supposer une pause dans le cycle d'augmentation des taux des principales banques centrales.

Parallèlement, les taux longs américains progressent du fait même de cette résistance de l'économie, et aussi de la perte en août de la note souveraine AAA décidée par Fitch.

À partir de mi-septembre, les actions reculent jusqu'au 27 octobre, les taux longs européens et américains atteignant leur plus haut depuis 2007 et 2011.

Aux Etats-Unis, cette progression des taux longs trouve sa source dans des statistiques économiques toujours positives. S'ajoutent, à travers le monde, un regain de pressions inflationnistes - alimentées par la progression du prix des hydrocarbures, favorisée par la réduction de la production de l'Arabie Saoudite. Un surcroît de tensions géopolitiques au Proche-Orient, avec la résurgence du conflit israélo-palestinien, apparaît le 7 octobre ; rendus plus nerveux, les investisseurs sanctionnent dès lors massivement les publications ou perspectives décevantes d'entreprises, au sein de marchés devenus aussi moins liquides.

Le renversement de tendance à partir de novembre trouve sa source, dans la conviction de la majorité des investisseurs, que le cycle de hausse des taux de la FED arrive à son terme, à la suite de déclarations de banquiers centraux et à une baisse de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique.

Politique de gestion

En 2023, les tensions géopolitiques affectent à nouveau l'évolution des marchés avec la poursuite de la guerre opposant la Russie et l'Ukraine et en fin d'année la résurgence du conflit au Proche-Orient. Pourtant, le prix du gaz (référence TTF aux Pays-Bas) qui s'était envolé à plus de 330 EUR/MWh en 2022 est retombée autour de 30 EUR/MWh fin 2023 alors que l'Europe a su substituer ses approvisionnements de gaz russe et grâce au retour à un fonctionnement normal des centrales nucléaires françaises. Sur le plan boursier, la technologie a retrouvé des couleurs avec la meilleure performance (+34,6%), après une année noire en 2022 où elle reculait de près de 30%, soutenue par des taux longs qui ont fortement reflué sur le second semestre. Le cycle de resserrement monétaire initiée en 2022 par les banques centrales pour lutter contre la persistance des pressions inflationnistes ne s'interrompt pas. La Banque Centrale Européenne (BCE) augmente son principal taux directeur à 6 reprises sur l'année pour l'établir à 4.5% contre 2.5% en début d'année.

Cette configuration a été particulièrement favorable aux valeurs de croissance telles que la technologie, les valeurs exposées aux cycles comme dans l'industrie et les financières évoluant dans un contexte de taux positifs. En revanche, les valeurs de santé, de l'énergie et de consommation non cycliques participent moins à l'embellie boursière.

En lien avec nos Perspectives Economiques et Financières, nous prenons les décisions suivantes :

En début d'année, nous avons un taux d'exposition aux actions neutre autour de 27%, un niveau de liquidités de 7% et une exposition aux instruments de taux autour de 47%. Le positionnement du portefeuille aux classes d'actifs a évolué au cours de la période en raison de la volatilité observée sur les marchés financiers notamment au moment des inquiétudes sur le secteur financier en mars 2023 et désormais la multiplication des tensions géopolitiques (Europe, Moyen-Orient et Asie du Sud-Est).

En début d'année, nous avons augmenté le poids aux actions proche de 29% afin de bénéficier de la reprise d'activité perturbée par des pénuries et la réouverture de l'économie chinoise. Puis, nous choisissons de prendre des profits alors que les marchés atteignent des niveaux records pour redescendre l'exposition aux actions à 22%. Notre sélection de titres répond à nos Perspectives Economiques et Financières privilégiant une capacité d'adaptation notamment aux changements des politiques des banques centrales. Ces titres évoluent sur des thèmes porteurs d'avenir avec comme dénominateur commun d'être en mesure de se financer dans cet environnement où les conditions de financement se durcissent. Nous nous efforçons d'investir sur des sociétés aux bilans solides et en capacité de s'adapter à l'image du fabricant de composants électroniques Infineon, le fournisseur d'équipements pour l'industrie biotechnologiques Sartorius Stedim ou l'avionneur Airbus. Nous privilégions également la liquidité des titres. Nous nous efforçons d'investir sur des sociétés aux bilans solides et en capacité de s'adapter à l'image du constructeur automobile Stellantis ou de l'énergéticien Enel. Face au risque de contagion sur la crise des banques régionales américaines, nous décidons également de solder toutes nos expositions bancaires : BNP Paribas, ING, Lloyds Banking Group et Société Générale. L'exposition nette aux actions redescend vers 23% durant la saison de publication de résultats du premier trimestre. Nous poursuivons graduellement cette baisse de l'exposition nette aux actions à 20% au milieu de l'été en raison des niveaux records atteints sur les marchés ou les cours de certains titres notamment sur le spécialiste des paiements fléchés Edenred, la société d'emballage recyclable SIG Group et le groupe de concession et de construction Vinci.

A la fin de l'été, nous revenons progressivement sur les marchés actions à travers des titres comme fabricant de semiconducteurs allemand Infineon, le fondeur d'aluminium norvégien Norsk Hydro et réduisons notre couverture. Les marchés actions demeurent résilients malgré la détérioration des indicateurs d'activités économiques grâce à la bonne tenue des publications de résultats des entreprises. Dans un contexte de publication de résultats du 3^e trimestre en demi-teinte, nous poursuivons la réexposition du portefeuille aux actions en revenant sur des titres survendus, tels que le brasseur Heineken, LVMH et le câblier italien Prysmian. Les indicateurs économiques suggèrent un ralentissement de l'inflation nourrissant les anticipations de baisse de taux directeurs des intervenants

Nos convictions sectorielles portent sur les matériaux, l'industrie et les services aux collectivités. Nous conservons une pondération limitée sur les secteurs de l'Energie, en raison notamment des risques ESG.

En fin d'année, l'exposition nette de couverture aux actions représente 25% du portefeuille environ.

Nos principales lignes actions répondent à ces thèmes : LVMH, CHR Hansen, ASML Holding, Iberdrola, Sanofi, Air Liquide et Symrise.

Les marchés obligataires évoluent sur la même tendance observée en 2022 avec une volatilité élevée sous l'emprise des décisions de la Banque Centrale Européenne à l'image de la référence de la Zone Euro : les taux d'intérêts à 10 ans allemands. Ainsi, en début d'année les rendements obligataires atteignaient +2,4% pour atteindre un pic en mars à +2,80% pour retomber sous les 2,0% mi-mars. Puis, les taux vous progressivement se tendre au-dessus de +3,0% en octobre en raison de la fermeté du discours de la BCE. Enfin, à la faveur d'indicateurs suggérant un ralentissement de l'inflation, les investisseurs escomptent un éventuel revirement sur la fixation des taux directeurs alors que la dernière hausse de taux remonte à juillet 2023. Ainsi, les rendements passent sous les 2,0% en deux mois corrigeant de plus de 100 points de base.

Sur la poche obligataire, nous démarrons l'exercice avec une exposition nette autour de 47% pour la remonter à environ 52% mi-mars, profitant de la hausse des taux d'intérêt pour revenir sur des signatures dont les taux à l'achat sont plus attractifs, permettant d'améliorer le taux à l'achat embarqué dans l'OPC. A cet effet, nous participons à une émission de l'Etat allemand août 2022, à un taux à l'achat de 2.5%. Nous profitons de la hausse des taux d'intérêts pour placer notre trésorerie opportunément sur des billets de trésorerie à court terme émis par l'état italien à des taux supérieurs à 3%. A l'automne, nous choisissons d'augmenter à nouveau l'exposition aux produits de taux en nous positionnant sur le BTF mars 2024 et l'OAT novembre 2022. En fin d'année, après une forte performance de l'ensemble des courbes particulièrement sur les échéances longues et moyennes, nous décidons de couvrir par des ventes de contrats futures BUND et BOBL la poche obligataire. Le poids des produits de taux représente une exposition nette de couverture de 46% environ.

La sensibilité de la poche taux s'élève à 1,93 (y compris couverture) en fin d'année.

Dans le même temps, nous investissons nos liquidités sur des OPC monétaires et des billets de trésorerie à des taux plus satisfaisants.

Nos principales lignes obligataires sont le Bund 2024, le BTPS 2024, l'agence gouvernementale allemande KfW (« verte ») 2026, la Société du Grand Paris 2028, et l'énergéticien Engie 2026.

En cette fin d'année, le poids des poches dans le portefeuille en prenant en compte les couvertures, s'élève à 25% pour la poche action, 46% pour la poche obligataire et enfin 10% environ pour la poche de trésorerie.

Le fonds veille à avoir un taux d'exclusion d'au moins 20% de son univers d'investissement et un taux d'analyse de notation ESG supérieur à 90%.

Concernant le risque devise, nous couvrons l'exposition au Franc Suisse, via des contrats à terme des futures de change, car nous jugeons la devise helvétique surévaluée contre la monnaie unique européenne.

Perspectives

2024 promet d'être riche en événements, ne serait-ce que par la multiplicité des élections qui auront lieu dans des pays comme les Etats-Unis, nombre de pays émergents ou européens, Taïwan...et qui concerneront près de la moitié de la population mondiale. Sur un plan plus financier, la nouvelle année se présente comme charnière, car les effets des hausses de taux précédemment engagés devraient peser sur la croissance économique et possiblement sur l'inflation. Les marchés financiers vont continuer à refléter leurs anticipations quant à ces deux variables, et jugeront de l'ajustement des politiques monétaires des principales banques centrales à ce contexte. La capacité, la vitesse et l'ampleur de réaction de ces dernières à baisser leurs taux détermineront la capacité de pans importants des économies à supporter le poids de dettes croissantes.

Performances OPC

En 2023, la performance de COVEA FLEXIBLE ISR a été de 4,44 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Pour l'exercice 2023, l'OPCVM :

- a eu recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré (change à terme) afin de couvrir les fluctuations du franc suisse.
- n'a pas eu recours à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

En fin d'exercice, l'OPCVM :

- n'est pas exposé aux actions via des futures sur indices,
- couvre une partie de sa poche obligataire par des futures Euro Schatz, Euro Bobl et Euro Bund pour -32,45 M€ (soit -18,88 % du fonds).
- détient des futures sur changes afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour +1,75 M€ (soit +1,02% du fonds),
- détient des futures sur changes afin de couvrir l'exposition à la Livre Sterling pour -4,12 M€ (soit -2,4% du fonds),
- détient des contrats de changes à terme à échéance janvier 2023 afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour -6,93 M€ (soit -4,03 % du fonds).

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance :

www.covea-finance.fr/nous-connaître/nos-rapports-et-politiques

Le Rapport de vote spécifique à Covéa Flexible ISR est disponible sur le site de Covéa Finance.

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2023) s'est élevé à 15 055 562 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 800 833 euros soit 85% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 254 729 euros, soit 15% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2023, 135 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 035 058 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2023.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,

- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	13 105 340,14	12 903 982,50
BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	12 672 565,60	10 143 438,48
BTF 0% 18/10/2023	3 750 547,06	3 800 000,00
BTF 0% 15/11/2023	2 662 083,66	2 700 000,00
FRENCH 0% 06/03/2024	4 918 182,75	-
NESTLE SA	2 454 719,62	2 315 316,95
BNP PARIBAS	-	4 144 654,64
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	3 770 854,25	-
ASML HOLDING N.V.	648 866,65	2 971 241,19
AIR LIQUIDE	-	3 513 021,61

rapport de gouvernance

I. Gouvernance au 29 décembre 2023

Conseil d'administration :

- Monsieur Yannick TATIBOUET, Président Directeur Général,
- GMF ASSURANCES représentée par Madame Sophie LANDAIS,
- MAAF ASSURANCES SA représentée par Monsieur Arnaud BROSSARD,
- MMA IARD représentée par Madame Catherine LOUIS MORICE.

Commissaires aux comptes :

- DELOITTE ET ASSOCIES représentée par Monsieur Olivier GALIENNE.

II. Informations concernant les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société figure ci-dessous :

LISTE DES MANDATS DE YANNICK TATIBOUET AU 29/12/2023

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA ACTIONS AMERIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	
COVEA FLEXIBLE ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	

LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 29/12/2023

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 29/12/2023

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Finance	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre	-
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Real Estate Développement I	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
COVEA Real Estate Développement II	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Real Estate Résidentiel	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES

LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 29/12/2023

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
COVEA ACTIONS AMÉRIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS JAPON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS MONDE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA EURO SOUVERAIN	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA INVEST	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIG INTER	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF)	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA SÉCURITÉ	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
GESTION D'ENCOURS DE CREDITS IMMOBILIERS (GECI)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	PRESIDENCE	Président	
GMF RECOUVREMENT	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
MMA PARTICIPATIONS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
SACEP	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général.

V – Composition du Conseil d'administration

□ Ratification de cooptation

Par décision du 7 février 2024, le Conseil d'administration de la société Covéa Flexible ISR a coopté à titre provisoire Madame Valérie Piquet-Gauthier en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Yannick Tatibouet démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous proposons de ratifier cette cooptation.

résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2024

Projet de texte des résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 29 décembre 2023 est de 10 767,28 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, le résultat est de 13 522,66 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de l'affecter intégralement au compte de capitalisation.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la Sicav n'a effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 29 décembre 2023 s'élèvent à 1 562 897,25 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter intégralement au compte de capitalisation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, décidée par le Conseil d'administration du 7 février 2024, de Madame Valérie Piquet-Gauthier, en qualité d'administratrice, en remplacement de Monsieur Yannick Tatibouët démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

rapport du commissaire aux comptes

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COVEA FLEXIBLE ISR

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA FLEXIBLE ISR constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris (n° de France)
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
S72 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 S72 028 041

Une entité du réseau Deloitte



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: 5DAE8561-708B-4029-802F-D32CCBCB7F9A

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 08 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

A blue checkmark icon is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.

Olivier GALIENNE

rapport spécial du **commissaire aux comptes**

comptes annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	170 283 413,58	182 104 016,55
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	44 743 736,37	74 264 457,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	111 180 428,39	100 378 528,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	4 968 600,00	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 081 192,90	6 001 975,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	309 455,92	1 459 054,28
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	7 378 420,71	11 781 385,45
Opérations de change à terme de devises	6 666 025,06	9 609 047,96
Autres	712 395,65	2 172 337,49
Comptes financiers	1 649 037,58	6 765 525,33
Liquidités	1 649 037,58	6 765 525,33
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	179 310 871,87	200 650 927,33

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	170 289 710,90	183 576 486,00
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 562 897,25	5 538 824,96
• Résultat de l'exercice	13 522,66	353 049,13
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	171 866 130,81	189 468 360,09
Instruments financiers	309 456,05	1 459 054,28
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	309 456,05	1 459 054,28
Autres opérations	-	-
Dettes	7 135 285,01	9 723 512,96
Opérations de change à terme de devises	6 925 809,11	9 224 555,07
Autres	209 475,90	498 957,89
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	179 310 871,87	200 650 927,33

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	34 194 100,23	33 800 500,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	4 122 626,72	8 276 832,34
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	115 901,46	27 404,46
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 426 776,32	2 465 398,58
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 068 330,00	856 133,15
• Produits sur titres de créances	109 673,31	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 720 681,09	3 348 936,19
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-647,82	-53 494,59
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-647,82	-53 494,59
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 720 033,27	3 295 441,60
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 709 265,99	-2 954 707,65
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	10 767,28	340 733,95
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 755,38	12 315,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	13 522,66	353 049,13

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
 - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
 - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part N : 1.00 % maximum Part C : 2.39 % maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commission et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus :

- Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI
- Publication de l'annexe précontractuelle SFDR

Changements à intervenir :

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

armes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.



2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	189 468 360,09	218 058 758,61
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	11 978 609,11	29 607 108,46
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-37 274 428,89	-42 735 111,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 853 421,58	8 821 150,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 640 790,74	-11 940 131,19
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 588 796,38	12 269 401,51
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 122 540,34	-2 341 540,96
Frais de transaction	-79 420,11	-173 775,73
Différences de change	44 831,89	-863 532,08
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	7 686 132,92	-24 451 737,04
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 138 055,77	-8 824 188,69
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-8 824 188,69	15 627 548,35
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 647 608,36	2 877 035,05
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-188 554,08	1 459 054,28
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 459 054,28	-1 417 980,77
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 767,28	340 733,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	171 866 130,81	189 468 360,09

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	111 180 428,39	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	4 968 600,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	32 446 935,00	-	1 747 165,23	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	4 122 626,72	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	111 180 428,39	-	-	-
Titres de créances	4 968 600,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 649 037,58
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	32 446 935,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	998 430,49	25 273 453,49	27 528 898,43	32 711 536,56	24 668 109,42
Titres de créances	4 968 600,00	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 649 037,58	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	3 302 895,00	17 892 000,00	11 252 040,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	GBP	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 927 320,42	3 867 113,99	3 289 344,70	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	43 239,74	75 185,55	-	-
Comptes financiers	629 994,17	528 634,35	61 445,92	193 080,92
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	6 925 809,11	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	1 747 165,23	-	-	-
Autres opérations	-	4 122 626,72	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	7 378 420,71
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	6 666 025,06
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	663 769,09
Souscriptions à recevoir	48 384,36
Rétrocession Frais de Gestion	242,20
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	7 135 285,01
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	6 925 809,11
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	204 258,41
Rachat à payer	5 217,49
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION A / FR0000002164	231 526,0114	11 978 609,11	723 283,1036	37 274 428,89
ACTION N / FR0013480746	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000002164		-		-
ACTION N / FR0013480746		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000002164		-		-
ACTION N / FR0013480746		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000002164		-		-
ACTION N / FR0013480746		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0000002164	1,50
ACTION N / FR0013480746	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0000002164	-
ACTION N / FR0013480746	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc **1 152,93**

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	13 522,66	353 049,13
Total	13 522,66	353 049,13

ACTION A / FR0000002164	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	13 522,66	353 049,13
Total	13 522,66	353 049,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION N / FR0013480746	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 562 897,25	5 538 824,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 562 897,25	5 538 824,96

ACTION A / FR0000002164	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 562 897,25	5 538 824,96
Total	1 562 897,25	5 538 824,96
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION N / FR0013480746	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 5 juillet 2001.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	171 866 130,81	189 468 360,09	218 058 758,61	166 206 140,50	116 084 447,38

ACTION A / FR0000002164	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	3 247 369,7396	3 739 126,8318	3 985 677,4366	3 038 573,9582	2 252 963,1233
Valeur liquidative	52,92	50,67	54,71	54,66	51,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,48	1,57	2,12	-0,03	-0,56

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	10 412,00	1 833 761,44	EUR	1,07
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	9 550,00	1 334 899,00	EUR	0,78
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	58 721,00	1 331 518,36	GBP	0,77
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	3 414,00	2 327 323,80	EUR	1,35
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	6 567,00	800 991,89	GBP	0,47
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	6 310,00	634 786,00	EUR	0,37
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	32 050,00	2 434 852,21	DKK	1,42
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	19 906,00	880 541,91	EUR	0,51
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	8 346,00	1 556 529,00	EUR	0,91
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	241 897,00	1 101 840,84	EUR	0,64
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	8 644,00	838 640,88	EUR	0,49
CH0012829898	EMMI SA	PROPRE	402,00	395 488,12	CHF	0,23
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	4 062,00	319 476,30	EUR	0,19
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	14 267,00	1 311 707,98	EUR	0,76
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	173 244,00	2 056 406,28	EUR	1,20
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	32 496,00	1 228 348,80	EUR	0,71
GB0031638363	INTERTEK GROUP	PROPRE	35 503,00	1 734 603,74	GBP	1,01
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	52 641,00	1 602 392,04	EUR	0,93
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	2 018,00	770 806,26	CHF	0,45
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	1 719,00	774 667,35	EUR	0,45
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	3 633,00	2 665 168,80	EUR	1,55
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	15 423,00	1 413 552,93	CHF	0,82
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	17 161,00	854 492,49	DKK	0,50
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	133 587,00	1 376 480,45	EUR	0,80
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	25 149,00	1 035 384,33	EUR	0,60

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	20 510,00	1 840 977,60	EUR	1,07
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	5 960,00	1 083 408,80	EUR	0,63
CH1256740924	SGS LTD	PROPRE	21 910,00	1 716 362,20	CHF	1,00
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	6 680,00	1 135 065,60	EUR	0,66
CH0435377954	SIG GROUP LTD	PROPRE	30 202,00	631 110,91	CHF	0,37
FR0000121220	SODEXO	PROPRE	5 869,00	584 669,78	EUR	0,34
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	75 012,00	1 586 503,80	EUR	0,92
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	18 437,00	1 837 062,68	EUR	1,07
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	15 074,00	1 713 913,80	EUR	1,00
Total Action				44 743 736,37		26,03
Obligation						
FR0013483526	AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0% 25/03/2025	PROPRE	4 000 000,00	3 848 720,00	EUR	2,24
DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	PROPRE	4 000 000,00	3 942 436,72	EUR	2,29
FR0014007RB1	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.45% 19/01/2032	PROPRE	4 500 000,00	3 821 367,33	EUR	2,22
FR001400CHC6	CAISSE D AMORT DETTE SOC 1.75% 25/11/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 894 859,02	EUR	2,27
XS1962554785	CIE DE SAINT GOBAIN 0.625% 15/03/2024	PROPRE	1 000 000,00	998 430,49	EUR	0,58
FR0014003Q41	DANONE SA 0.0% 01/12/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 133 652,00	EUR	0,66
XS2239553048	DAVIDE CAMPARI MILAND SP 1.25% 06/10/2027	PROPRE	1 000 000,00	918 519,62	EUR	0,53
FR0013413556	ELIS SA 1.75% 11/04/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 005 856,39	EUR	0,59
DK0030485271	EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	PROPRE	1 000 000,00	931 628,93	EUR	0,54
XS1791485011	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.875% 14/01/2028	PROPRE	4 000 000,00	3 807 945,21	EUR	2,22
XS1107718279	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.25% 13/11/26	PROPRE	4 000 000,00	3 897 967,21	EUR	2,27
EU000A287074	EUROPEAN UNION 0% 02/06/2028	PROPRE	5 000 000,00	4 514 050,00	EUR	2,63
DE0001102366	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2024	PROPRE	9 500 000,00	9 399 988,36	EUR	5,47
FR001400AIN5	FRANCE 0.75% 25/02/2028	PROPRE	5 000 000,00	4 743 254,79	EUR	2,76
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 968 034,26	EUR	1,73
FR001400BKZ3	FRANCE 2% 25/11/2032	PROPRE	2 000 000,00	1 930 022,30	EUR	1,12
FR0011911247	GDF SUEZ 2.375% 19/05/2026	PROPRE	5 000 000,00	4 991 899,86	EUR	2,90
FR0014003OC5	ILE DE FRANCE MOBILITES 0.4% 28/05/2031	PROPRE	1 500 000,00	1 275 246,56	EUR	0,74
XS2331327564	KFW 0% 15/06/2029	PROPRE	3 000 000,00	2 632 230,00	EUR	1,53

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1897340854	KFW 0.5% 28/09/2026	PROPRE	6 000 000,00	5 712 270,82	EUR	3,32
FI4000496286	NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028	PROPRE	2 200 000,00	2 013 241,28	EUR	1,17
XS2263684776	NESTLE FINANCE INTL LTD 0.0% 03/03/2033	PROPRE	2 700 000,00	2 092 419,00	EUR	1,22
FR0013396512	ORANGE SA 1.125% 15/07/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 981 053,77	EUR	1,15
XS2577396430	PIRELLI C SPA 4.25% 18/01/2028	PROPRE	500 000,00	540 716,71	EUR	0,31
XS1219462543	RED ELECTRICA FIN SA UNI 1.125% 24/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	981 247,38	EUR	0,57
FR0013264488	REGIE AUTONOME DES TRANS 0.875% 25/05/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 795 005,14	EUR	2,21
IT0005045270	REPUBLIC OF ITALY 2.5% 01/12/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 960 672,79	EUR	4,63
FR0014002G44	SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	PROPRE	1 100 000,00	1 032 332,51	EUR	0,60
FR00140005B8	SOCIETE DU GRAND PARIS 0% 25/11/2030	PROPRE	4 000 000,00	3 332 320,00	EUR	1,94
FR0013372299	SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22/10/2028	PROPRE	5 600 000,00	5 246 213,57	EUR	3,05
FR0013248507	SUEZ 1% 03/04/2025	PROPRE	3 200 000,00	3 133 099,72	EUR	1,82
FR0013537305	THALES SA 0% 26/03/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 866 080,00	EUR	1,09
XS1693818285	TOTAL CAPITAL INTL SA 0.625% 04/10/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 957 847,92	EUR	1,14
FR0014000L31	UNEDIC 0% 19/11/2030	PROPRE	3 500 000,00	2 954 210,00	EUR	1,72
FR0014001ZY9	UNEDIC 0.10% 25/05/2034	PROPRE	3 500 000,00	2 687 857,51	EUR	1,56
XS2257961818	UPM KYMMENE OYJ 0.125% 19/11/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 182 559,22	EUR	1,27
FR0014000PF1	VINCI SA 0% 27/11/2028	PROPRE	1 200 000,00	1 055 172,00	EUR	0,61
Total Obligation				111 180 428,39		64,69
O.P.C.V.M.						
FR0010251660	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	PROPRE	19,00	4 537 652,52	EUR	2,64
FR0007009808	BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	PROPRE	193,00	4 543 540,38	EUR	2,64
Total O.P.C.V.M.				9 081 192,90		5,28
Total Valeurs mobilières				165 005 357,66		96,01
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	-22 400,00	-24 190,06	CHF	-0,01
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	249 005,00	249 005,00	EUR	0,14
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	-31 512,61	-36 260,99	GBP	-0,02
Total APPELS DE MARGES				188 553,95		0,11
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-5 217,49	-5 217,49	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	583 374,60	629 994,17	CHF	0,37
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	457 950,30	61 445,92	DKK	0,04
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	235 882,22	235 882,22	EUR	0,14
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	459 409,68	528 634,35	GBP	0,31
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	591 268,48	52 601,62	NOK	0,03
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	185 542,65	16 721,58	SEK	0,01
	BANQUE USD CAI	PROPRE	136 752,28	123 757,72	USD	0,07
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	48 384,36	48 384,36	EUR	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				1 692 204,45		0,98
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	65 340,00	75 185,55	GBP	0,04
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	40 040,00	43 239,74	CHF	0,03
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	545 343,80	545 343,80	EUR	0,32
Total DEPOSIT DE GARANTIE				663 769,09		0,39
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-204 258,41	-204 258,41	EUR	-0,12
	PRRETROFDG	PROPRE	242,20	242,20	EUR	0,00
Total FRAIS DE GESTION				-204 016,21		-0,12
Total Liquidites				2 340 511,28		1,36
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
RF1200324	EURO/CHF FUTURE 0324	PROPRE	-14,00	24 190,06	CHF	0,01
RP200324	EURO/GBP FU 0324	PROPRE	33,00	36 260,86	GBP	0,02
Total Change (Livraison du sous-jacent)				60 450,92		0,04
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE110324	EURO BOBL 0324	PROPRE	-150,00	-105 120,00	EUR	-0,06
RX110324	EURO BUND 0324	PROPRE	-82,00	-123 580,00	EUR	-0,07
DU110324	EURO SCHATZ 0324	PROPRE	-31,00	-20 305,00	EUR	-0,01
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				-249 005,00		-0,14
Total Futures				-188 554,08		-0,11

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Creances negociables</i>						
<i>Interets precomptes.</i>						
FR0127921304	FRENCH 0% 06/03/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 968 600,00	EUR	2,89
<i>Total Interets precomptes.</i>				4 968 600,00		2,89
<i>Total Creances negociables</i>				4 968 600,00		2,89
<i>Change a terme</i>						
<i>Change a terme</i>						
	OVCT 240131 CHF/EUR	RECU	6 666 025,06	6 666 025,06	EUR	3,88
	OVCT 240131 CHF/EUR	VERSE	-6 400 000,00	-6 925 809,11	CHF	-4,03
<i>Total Change a terme</i>				-259 784,05		-0,15
<i>Total Change a terme</i>				-259 784,05		-0,15
Total COVEA FLEXIBLE ISR				171 866 130,81		100,00



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA FLEXIBLE
ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500AQOT3SSUQI8616

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : N/A <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.
2. Le fonds a suivi les indicateurs suivants par rapport à la dette souveraine :
 1. Etats ayant ratifié l'accord de Paris,
 2. Intensité carbone par habitant,
 3. Egalité homme/femme,
 4. Nombre de brevets déposés,
 ainsi que la part des obligations verts, sociales et durables.
5. Le fonds a respecté les limites par rapport aux indicateurs suivants :
 5. Taux de féminisation moyen plus élevée que celui de l'univers
 6. Part d'entreprises ayant des objectifs de réduction carbone moyennes plus ambitieux que l'univers
 7. La note thématique moyenne des investissements du fonds a été supérieur à 3/5

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023
Part des entreprises exposées au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%



Part des entreprises exposées au charbon (hors énergéticiens) concernées par notre politique d'exclusion	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,57
Note moyenne ESG de l'univers	0,43
Nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	60278,90
Intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi (tonnes CO2 / habitant)	5,30
Indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes ("Gender Inequality Index" des Nations Unies) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	0,07
Part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit	100%
Part des obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock)	52,03%

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald, UNCTD, UNDP, IEA, WIPO

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui-ci n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2023.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
BUND 1 % 15/08/2024	Etat	5,53 %	ALLEMAGNE
BTPS 2.5% 01/12/2024	Etat	4,68 %	ITALIE
KFW 0.5% 28/09/2026	Quasi-Etat	3,36 %	ALLEMAGNE
SOGRPR 1.125% 22/10/2028	Quasi-Etat	3,09 %	FRANCE
ENGIFP 2.375% 19/05/2026	Services aux Collectivités	2,94 %	FRANCE
BTF 06/03/2024	Etat	2,92 %	FRANCE
OAT 0.75% 25/02/2028	Etat	2,79 %	FRANCE
BNP PARIBAS MOIS ISR I C	NON DEFINI	2,67 %	FRANCE
AMUNDI CASH CORPORATE	NON DEFINI	2,67 %	FRANCE
EU 0% 02/06/2028	Quasi-Etat	2,66 %	SUPRANATIONAL
BUND 1.7% 15/08/2032	Etat	2,32 %	ALLEMAGNE
EIB 1.25% 13/11/2026	Quasi-Etat	2,29 %	SUPRANATIONAL
CADES 1.75% 25/11/2027	Quasi-Etat	2,29 %	FRANCE



AGFRNC 0% 25/03/2025	Quasi-Etat	2,26 %	FRANCE
CADES 0.45% 19/01/2032	Quasi-Etat	2,25 %	FRANCE

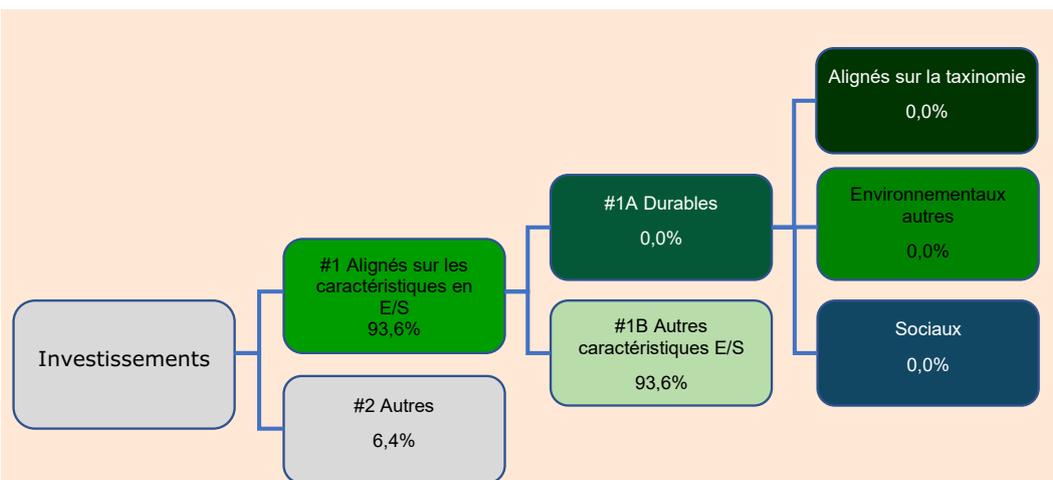
Hors dérivés



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

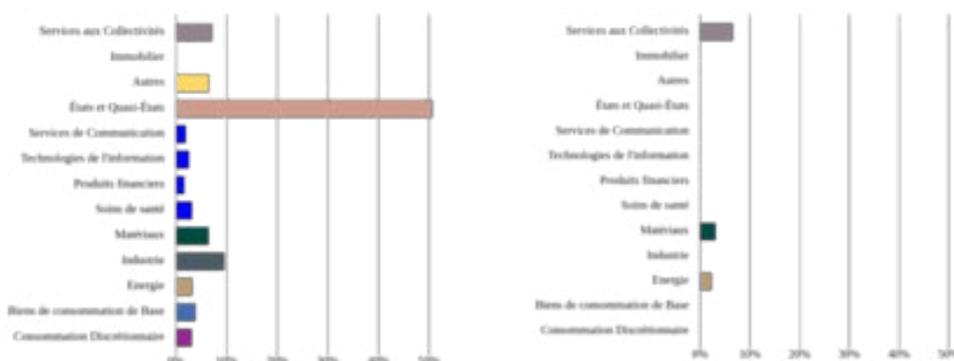
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	0,00 %	0,00 %
Transports	0,00 %	0,00 %
Services financiers	1,63 %	0,00 %
Services de Télécommunication	1,95 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	2,59 %	0,00 %
Services Consommateurs	0,34 %	0,00 %
Services aux Collectivités	7,14 %	6,57 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2,07 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	2,81 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,45 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	3,40 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	0,00 %	0,00 %
Matériaux	6,46 %	3,11 %
Logiciels et Services	0,51 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	0,37 %	0,00 %
Energie	3,24 %	2,31 %
Biens d'équipement	7,04 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	1,55 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	1,24 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	6,53 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	50,67 %	0,00 %

Hors dérivés



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

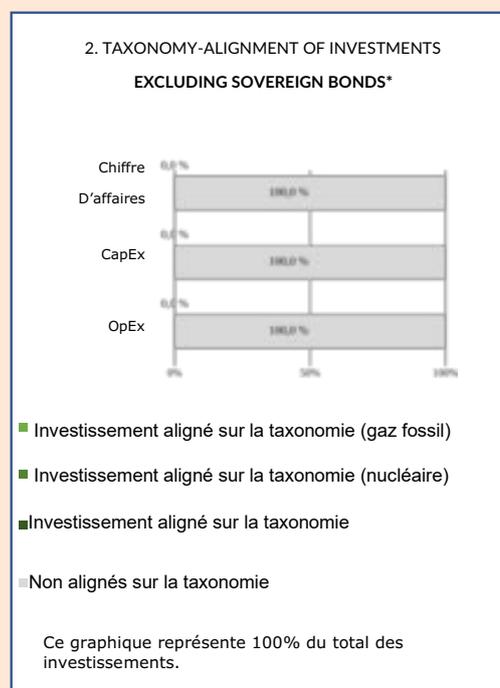
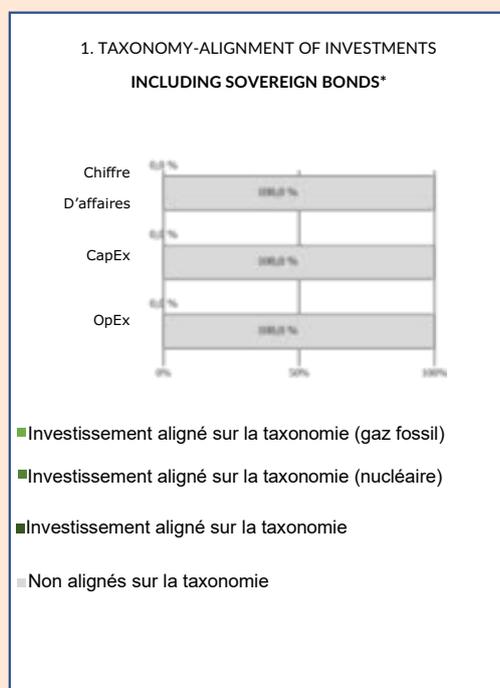
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2023.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est issue à la fois d'une notation fournie par un prestataire externe et aussi d'une notation interne réalisée par l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière. Cette dernière se base sur une approche « best in universe », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Cette notation est communiquée à l'ensemble des équipes de gestion, leur permettant d'intégrer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable). Par ailleurs, un critère de couverture est à respecter (supérieur à 90 % pour les titres catégorisés Investissement / grandes capitalisations / pays développés, et supérieur à 75 % pour les titres catégorisés Haut Rendement/ petites et moyennes capitalisations / pays émergents).

3. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.

4. La sélection d'obligations peut également porter sur celles avec des caractéristiques extra-financières telles que les obligations durables (« Sustainability Bonds ») et/ou des obligations sociales (« Social Bonds »).

L'équipe Recherche analyse les obligations ESG émises par les émetteurs (à l'émission et en cours de vie) afin de vérifier leurs caractéristiques extra-financières. Les résultats de ces analyses sont partagés avec les équipes de Gestion qui privilégient, dans la mesure du possible, les investissements dans ce type d'instruments.

5. Une préférence d'investissement peut être accordée aux Etats :

- ayant ratifié l'accord de Paris et en voie de réduction de leur intensité Carbone ;
- avancés en termes d'égalité de genres ;
- favorisant l'innovation dans leur économie.



L'équipe Recherche réalise annuellement une étude des Etats dans lesquels Covéa Finance est investi ou est susceptible d'investir suivant une méthodologie propriétaire. Cette analyse tient notamment compte de la ratification de l'Accord de Paris par ces Etats, de leur intensité carbone par habitant, de leur indice d'inégalité de genre et du nombre de brevets déposés dans l'année.

Les résultats de cette étude sont partagés avec les équipes de gestion qui peuvent accorder une préférence d'investissement pour les Etats les plus avancés sur un ou plusieurs de ces quatre indicateurs.

6. Un engagement de surperformance de l'univers de départ pour les 2 indicateurs des Piliers E (Part d'entreprise ayant un objectif de réduction des émissions carbone) et G (Diversité au sein du conseil d'administration).

Le suivi de l'indicateur de diversité et de l'indicateur d'objectif de réduction des émissions carbone fixé par les entreprises est piloté actuellement a posteriori par l'équipe Recherche qui effectue chaque trimestre un calcul sur les portefeuilles et leurs univers d'investissement pour nous assurer que le portefeuille surperforme son univers sur cet indicateur.